

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 mars 2019

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil dix neuf, le **21 mars, à 14H30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Marc MORETTI

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21

06 mars 2019

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Janine CHARRIER, Gérard CHOPIN, Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

21 mars 2019

Suppléants :

Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU
Alain TONDEREAU suppléant de Pascal BRINDEAU

Pouvoirs :

Marie-Claude DAMERON a donné pouvoir à Christian MARY
Alain GOUTX a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Anne-Marie HUBERT a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°21.2019

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Eric MARTELLIERE, Pascale OGEREAU, Didier PIGOREAU

Objet de la délibération :

Membres absents : Claude BORDIER, Joël DEBUIGNE, Claire GRANGER, Emmanuèle NEDEY

**Finances –
Budget Principal – Affectation
du résultat 2018**

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Janine CHARRIER a été désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il convient, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'affecter le résultat de fonctionnement et de statuer sur le besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice comptable.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable, et le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher de l'exercice 2018,

Vu les résultats comptables, au titre de l'exercice 2018, rappelés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 629 668,13 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 665 157,45 €
Résultat d'exercice 2018	: + 35 489,32 €
Résultats antérieurs reportés	: + 600 078,48 €
Résultat de clôture	: + 635 567,80 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 163 716,91 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 114 738,62 €
Résultat d'exercice 2018	: - 48 978,29 €
Résultats antérieurs reportés	: + 1 376 587,60 €
Résultat de clôture	: + 1 327 609,31 €
Solde des restes à réaliser	: - 34 646,22 €

Proposition

1/ S'agissant de l'affectation du résultat de fonctionnement, soit + 635 567,80 €

Il est proposé d'affecter :

- à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 0,00 €, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 635 567,80 €.

2/ S'agissant de l'excédent de financement de la section d'investissement, soit + 1 327 609,31 €,

Il est proposé de reporter ce montant au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour le montant total de 1 327 609,31 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 28 mars 2019
Exécutoire le : 28 mars 2019

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 21 mars 2019

Le Président

Jean-Marc MORETTI

